

## 10. Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

**Au terme de l'année scolaire 2003-2004, environ 15 % des élèves en fin de 1<sup>er</sup> degré ont vu leur année sanctionnée par une attestation de réorientation (attestation B). C'est aussi le cas d'environ 10 % des jeunes en cours de 2<sup>e</sup> degré.**

**Trois tendances se dessinent concernant les attestations B : celle de l'enseignement professionnel qui en délivre très peu ; la tendance de l'enseignement général qui attribue majoritairement des attestations incitant l'élève à poursuivre sa scolarité dans la section de qualification ; la tendance de toutes les formes d'enseignement qui octroient peu d'attestations proposant un changement d'option dans la même forme d'enseignement.**

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, les attestations d'orientation délivrées par le Conseil de classe en fin d'année scolaire sont l'attestation de réussite (AOA), l'attestation d'échec (AOC) et l'attestation de réussite avec restriction (AOB). Cette dernière vise la réorientation de l'élève en permettant à celui-ci de passer dans l'année supérieure s'il s'oriente vers une autre forme, une autre section ou une autre option. L'élève peut refuser la restriction ou réorientation et choisir de redoubler. Ainsi, l'attestation BG propose à un élève de l'enseignement général de s'orienter vers l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification, ou vers l'enseignement professionnel. L'attestation BT est une restriction sur la section de transition (formes générale et technique de transition). L'attestation BQ dirige l'élève vers l'enseignement professionnel. Enfin, les attestations BA sont des attestations d'orientation vers d'autres options. Les attestations d'orientation sont délivrées à partir de la 2<sup>e</sup> année secondaire. Les analyses présentées ici, pour les résultats de l'année scolaire 2003-2004, excluent donc la 1<sup>re</sup> année. Elles excluent également le 3<sup>e</sup> degré qui est peu concerné par la réorientation : les jeunes sont censés effectuer tout le degré dans la même section, la même forme et la même option d'enseignement. Seules les attestations de réussite (A) ou d'échec (C) leur sont délivrées<sup>1</sup>.

Les données globales relatives aux attestations révèlent que les attestations B (visant la réorientation) concernent environ 15 % des élèves du 1<sup>er</sup> degré et 11 % des élèves 2<sup>e</sup> degré. La figure 1 détaille, pour chacun des deux degrés, la distribution des attestations A, B et C par année d'études, selon les formes et sections d'enseignement. Trois constats peuvent être faits. Premièrement, le 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement général affiche, en fin de 2<sup>e</sup> année, le taux d'échec le plus faible, 4,5 % pour les filles et 7,4 % pour les garçons, ainsi qu'un taux d'attestation d'orientation B de 15,6 % pour les filles et 19,8 % pour les garçons. Deuxièmement, la figure 1 indique que les attestations B sont encore fréquentes durant le 2<sup>e</sup> degré de l'enseignement général, du technique de transition et du technique de qualification : dans l'enseignement général, au moins 10,1 % des élèves se voient décerner une attestation B en fin de 3<sup>e</sup> année et au moins 14 % en fin de 4<sup>e</sup> année ; le technique de qualification affiche des taux moyens (pour les deux sexes) d'attestations d'orientation B de 12,1 % en 3<sup>e</sup> et 13 % en 4<sup>e</sup> année ; c'est le technique de transition qui attribue le plus d'attestations d'orientation B (jusqu'à 23,5 % pour les filles de 4<sup>e</sup> année). Troisièmement, la figure 1 met en exergue le peu d'attestations B délivrées en professionnel. Dans cette forme d'enseignement, seules les attestations BA sont attribuées. Ces restrictions sur l'option concernent 2,5 % des filles et 2,4 % des garçons qui terminent la 2<sup>e</sup> année, et entre 1,9 et 3,4 % des élèves en cours de 2<sup>e</sup> degré. Peu de jeunes de l'enseignement professionnel reçoivent donc une attestation d'orientation B. Cela peut être dû à la « spécialisation technique » de cet enseignement. Le changement d'option s'accompagnerait souvent d'un redoublement pour que l'élève bénéficie de la totalité de sa nouvelle formation professionnelle.

La figure 2 fournit le détail des types d'attestations B délivrées aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés par l'enseignement général, le technique de transition et le technique de qualification<sup>2</sup>. On constate que, quelle que soit l'année d'études, l'enseignement général délivre plus d'attestations BT qui restreignent l'accès à toute la section de transition que d'attestations BG (restriction sur la forme générale seule). Plus généralement, pour toutes les années d'études et toutes les formes d'enseignement, la tendance est à l'attribution d'attestations proposant à l'élève un changement de forme d'enseignement ou même de section. On voit, par exemple, que l'enseignement technique de qualification a tendance à proposer aux élèves des attestations B les incitant à poursuivre leur cursus dans l'enseignement professionnel plutôt que de changer d'option en restant dans la même forme d'enseignement. Les attestations BA, qui proposent un changement d'option, sont donc peu délivrées, sauf pour la 4<sup>e</sup> année du général au terme de laquelle plus de 40 % des élèves recevant une attestation B se voient suggérer un changement d'option de base. Le début du 3<sup>e</sup> degré semble ainsi être un lieu où s'affine encore l'orientation des élèves de l'enseignement général.

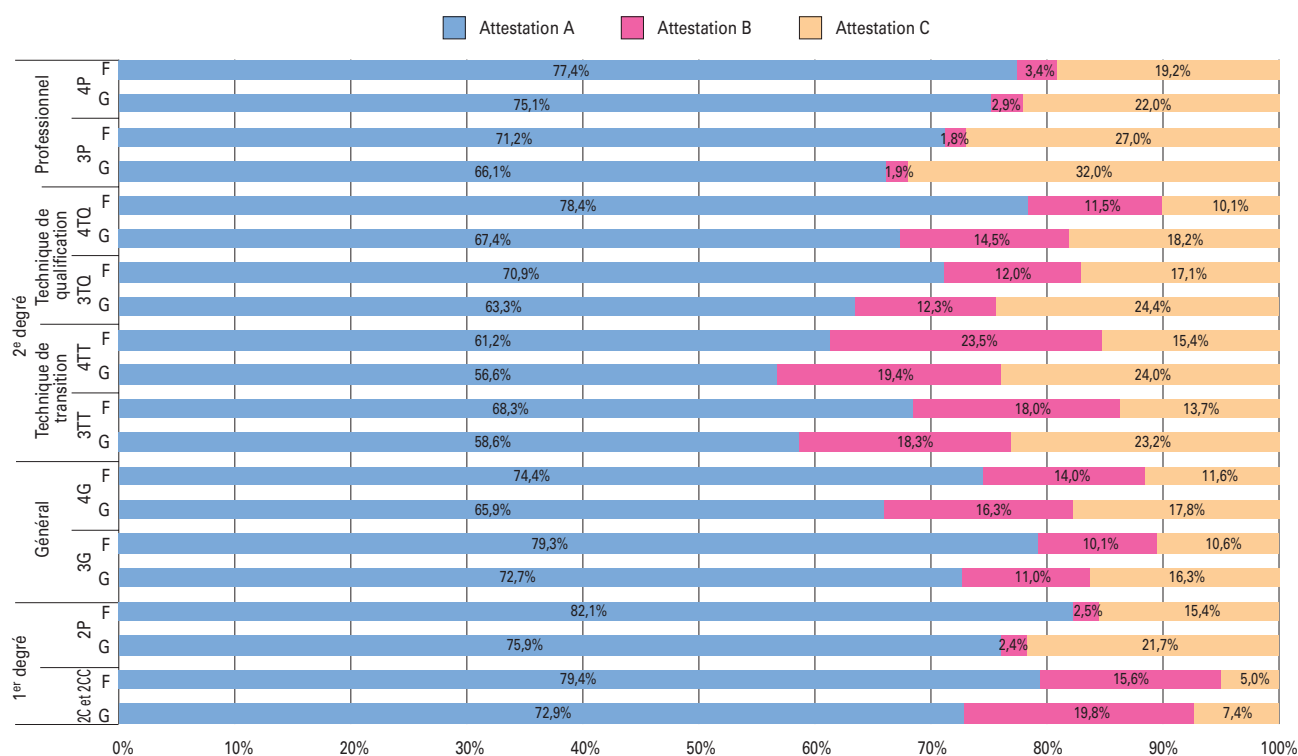
### Glossaire

- AOA : Attestation d'Orientation A ou attestation de réussite de l'année d'études délibérée.
- AOB : Attestation d'Orientation B ou attestation de réussite avec, pour le passage à l'année supérieure, restriction sur le choix de la section, de la forme ou de l'option.
- AOC : Attestation d'Orientation C ou attestation d'échec.
- BG : AOB dont la restriction porte sur l'enseignement général.
- BT : AOB avec restriction sur toute la section de transition.
- BQ : AOB orientant l'élève vers l'enseignement professionnel.
- BA : AOB « Autre » qui propose à l'élève un changement d'option.

1 Pour les statistiques de réussite en fin de 3<sup>e</sup> degré (à l'exclusion des 7<sup>es</sup>), on consultera les indicateurs relatifs à la certification en 6<sup>e</sup> secondaire qui présentent aussi les statistiques d'échecs en 5<sup>e</sup>.

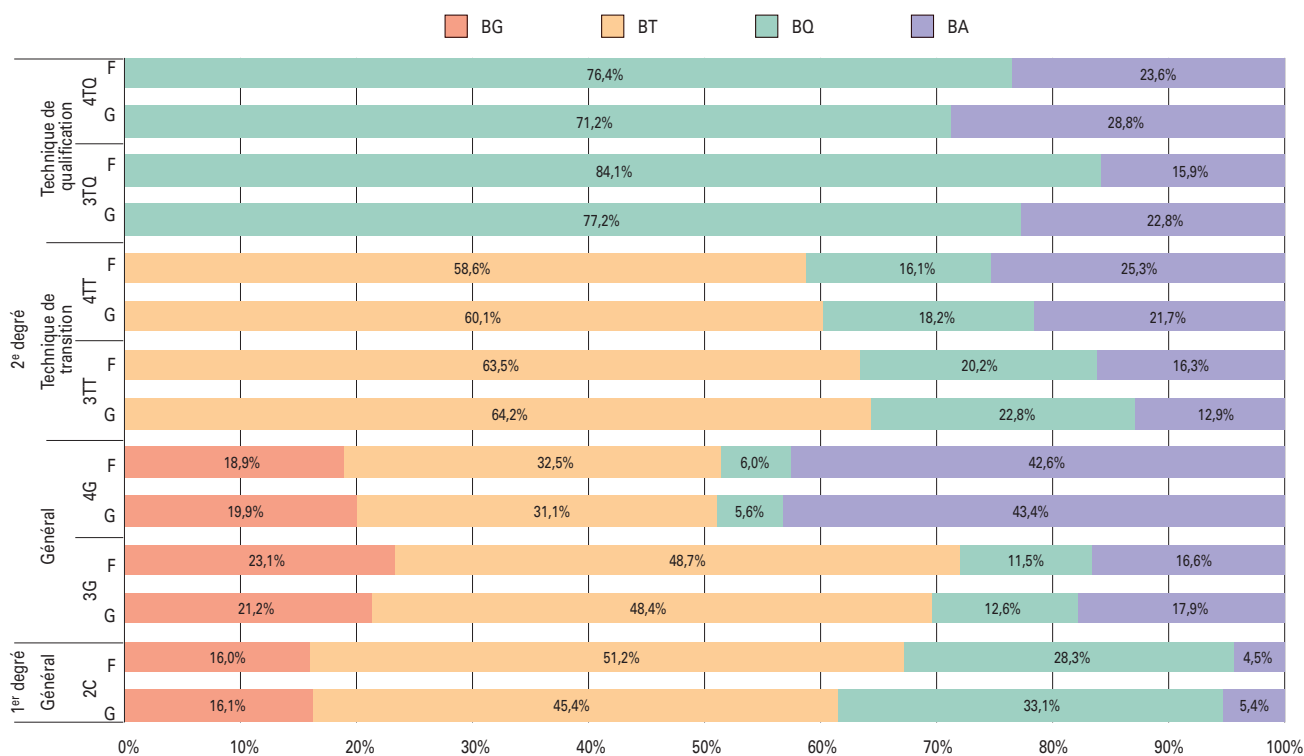
2 L'enseignement professionnel ne délivrant que des attestations BA, il n'est pas repris ici.

**Figure 1. Répartition des trois types d'attestations d'orientation (A, B ou C) par degré de l'enseignement secondaire, année d'études et sexe - Année scolaire 2003-2004**



**Mode de lecture :** parmi les attestations d'orientation en 4<sup>e</sup> année de l'enseignement technique de transition, 23,5 % et 19,4 % sont des attestations B délivrées respectivement aux filles et aux garçons.

**Figure 2. Répartition des différents types d'attestations d'orientation B (BG, BT, BQ, BA) délivrées aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés, selon la forme d'enseignement, l'année d'études et le sexe - Année scolaire 2003-2004**



**Mode de lecture :** parmi les attestations d'orientation B délivrées aux garçons de 4<sup>e</sup> année technique de transition, 60,1 % sont des attestations avec restriction pour l'enseignement de transition (BT), 18,2 % orientent l'élève vers l'enseignement professionnel (BQ) et 21,7 % lui proposent un changement d'option (BA).